

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

Objet :
Réglementation de la circulation
Route de la Magne

- ♦ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- ♦ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ♦ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ♦ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- ♦ Vu la permission de voirie n° RRD-2026-00389 accordée par le Département de la Haute-Savoie en date du 11/02/2026.
- ♦ Vu la demande présentée par l'entreprise **Ceccon BTP – Avenue des Iles Prolongées – 74600 Annecy** relative à des travaux de changement de tampon pour le compte du Grand Annecy,
- ♦ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce chantier,

ARRÊTE

Article 1 :

Pour permettre le bon déroulement du chantier, la circulation sur la Route de la Magne, au droit du n°632, sera alternée par feux tricolores **du 16/03/2026 au 31/03/2026**
La vitesse sera limitée à 30 km/h, le dépassement et le stationnement seront interdits.

Article 2 :

La signalisation sera assurée par la pose de panneaux réglementaires et par la signalisation embarquée du véhicule, par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 :

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 :

Immédiatement après leur achèvement, le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

Article 5 :

Le présent arrêté sera :
TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Madame la Responsable du CERD de Saint-Jorioz.
- ✓ Monsieur Le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Madame la Présidente de Grand Annecy Agglomération,
- ✓ Le demandeur (anais.guichetpithon@ceccon-btp.fr)
(2607007598.260701dac02.02@captidec.fr)

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
Publié sur le site internet de la commune : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 11/03/2026

Le Maire
Michel BEAL



